

Ratio du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV)

Résumé de la divulgation publique du ratio du TSAV

Le TSAV mesure la suffisance du capital d'un assureur et constitue l'un des nombreux indicateurs utilisés par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour évaluer la situation financière d'un assureur. Les considérations relatives au capital tiennent compte des composantes de la solidité financière d'un assureur en périodes difficiles, ainsi que des composantes qui contribuent à la protection des titulaires de polices et des créanciers en cas de liquidation.

Deux ratios du capital sont calculés : le ratio total et le ratio de base. Le ratio total se concentre sur la protection des titulaires de polices et des créanciers. Habituellement, ces ratios mesurent le total des actifs disponibles de la compagnie comparativement au coussin de solvabilité nécessaire pour faire face à des événements défavorables.

Le ratio total et le ratio de base minimums requis sont de 90 % et 55 %, respectivement. Les minimums des cibles de surveillance pour le ratio total et le ratio de base sont établis à 100 % et 70 %, respectivement.

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, le capital de la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (PCV) était bien supérieur au minimum prévu par les lignes directrices et les cibles de surveillance.

La définition des termes se trouve sur le site Web du BSIF, dans la ligne directrice A, à l'adresse :

[LICAT - Life Insurance Capital Adequacy Test.](#)

Compagnie d'assurance-vie Première du Canada – TSAV

(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Changement - %
Ressources en capital			
Capital disponible (A+B)	105 962	104 680	1%
Capital de catégorie 1 (A)	90 111	86 663	4%
Capital de catégorie 2 (B)	15 851	18 017	-12%
Provision d'excédent et dépôts admissibles (C)	69 282	79 107	-12%
Exigences en capital			
Coussin de solvabilité de base (D)	105 985	99 128	7%
Niveaux de capital			
Ratio de base $([A + 70\%C] / D) \times 100$			
Minimum	55%	55%	
de la cible de	70%	70%	
surveillance de la PCV	131%	143%	-9%
ratio de base actuel			
Ratio total $([A + B + C] / D) \times 100$	90%	90%	
Minimum	100%	100%	
des cible de	165%	185%	-11%
surveillance de la PCV			
ratio de base actue			

Analyse du changement du ratio entre 2020 et 2021

Le ratio total et le ratio de base ont légèrement diminué en 2021 pour les raisons suivantes :

- Diminution du capital disponible, la hausse des taux d'intérêt ayant entraîné des pertes non réalisées sur les titres à revenu fixe
- Diminution de la provision d'excédent due à la hausse des taux d'intérêt
- Augmentation du coussin de solvabilité de base grâce à la croissance normale des affaires et d'un changement dans la composition de l'actif

Le ratio total et le ratio de base continuent d'être bien supérieurs aux minimums prévus par les lignes directrices et les cibles de supervision.

Pour tout complément d'information, appelez-nous au 1-844-894-0378.



La Compagnie d'assurance-vie Première du Canada
canadianpremier.ca

25, avenue Sheppard Ouest, bureau 1400, Toronto ON M2N 6S6
© 2022 La Compagnie d'assurance-vie Première du Canada est une filiale de Securian Financial Group, Inc.
Tous droits réservés.

101438F 8-2022